

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2020**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

---

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 19 juin 2020 de la 1ère Vice-Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

**Nombre de membres en exercice : 60**

**Nombre de membres présents : 40**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 52**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x			
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME			x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x			
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET		x		S. MERIEUX
	Stéphane	MERIEUX	x			
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x			
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x		
	Chantal	BROUILLET		x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX	x			
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x			
	Pascal	CURNILLON	x			
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x			
	Jean-François	JANNET	x			
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX	x			
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET			x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x			

LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x		T. PAUCHARD
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x			
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x			
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x			
	Émilie	FLEURY			x	
	Jean-Luc	BOURDIN			x	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON		x		D. PETRONE
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x			
	Rachel	RIONET		x		M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x			
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x			
	Evelyne	ESCRIVA	x			
	Pascal	GAGNOLET	x			
	Monique	LACROIX	x			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x		M. JACQUARD
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x			
	Martine	DURET	x			
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x		E. BERNARD
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x			
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		x		I.DUBOIS
	Juliette	BURNET		x		I.DUBOIS
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x			
	Martine	MOREL-PIRON	x			
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER			x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x			
VALEINS	Frédéric	BARDON	x			
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x			
	Isabelle	DUBOIS	x			
	François	MARECHAL	x			
	Géraldine	MERCIER		x		F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN		x		P. LARRIEU
	Agnès	DUPERRIER		x		F. MARECHAL
	Jacques	LIENHARDT		x		S. MERIEUX
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x			

### **I- APPEL DES PRESENTS**

Madame DUBOIS ouvre la séance. L'appel est effectué par Mme Sybille GERARD.

### **II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie BIAJOUX est élue secrétaire de séance par 48 voix pour et 1 abstention (M. PETIT).

MM. SIBELLE, JANNET et LANIER n'ont pas voté.

### **III- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 MARS 2020**

Madame la Vice- Présidente soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu de la précédente séance.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 44 voix pour et 8 abstentions (Mmes BERNARD, MORTREUX, ESCRIVA, MM. COURRIER par procuration, GAGNOLET, JANNET, LOREAU et GENESTOUX) :

- **D'approuver** le compte rendu.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **IV- MODIFICATION DES STATUTS**

*Rapporteur : Isabelle DUBOIS*

La Communauté de Communes de la Dombes propose la mise en place d'une opération de solidarité. Le principe est simplissime : aider les habitants et commerces du territoire suite à la crise sanitaire.

La mise en œuvre en revanche est administrativement très compliquée.

En effet, il existe des difficultés liées aux principes d'exclusivité et de subsidiarité des compétences. Une compétence exercée par une collectivité (ou un EPCI) ne peut pas être exercée par un autre échelon... et la mise en place d'aides aux entreprises relève de la Région ; et uniquement pour des dépenses d'investissement.

Mme DUBOIS explique que la CCD pouvait également renoncer à la perception de la taxe de séjour, mais cela ne concerne que les hébergeurs touristiques et une opération, à laquelle la CCD est associée avec Dombes Tourisme, est déjà engagée par Aintourisme et vise les structures touristiques.

La CCD pouvait également réduire le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises / une part de ce qui s'appelait avant la Taxe Professionnelle). Il s'agit d'une mesure qui interviendrait l'année prochaine et ce dont nos petits commerces ont besoin c'est d'un soutien aujourd'hui.

De plus, il y avait le souhait de rapprocher les habitants des commerces du territoire et entretenir une dynamique économique locale.

C'est pourquoi, il a été choisi d'intervenir au travers de la compétence action sociale.

C'est une compétence optionnelle et donc elle est assortie d'un intérêt communautaire.

Après avoir rappelé que l'intérêt vient préciser et réduire le champ d'application d'une compétence, Mme Dubois propose dans un premier temps d'inscrire cette action dans les statuts en modifiant l'intérêt communautaire de la compétence action sociale. Les dispositions législatives prévoient que la modification de l'intérêt communautaire peut être validée par une délibération simple du Conseil Communautaire à la majorité des 2/3. Les autres modifications statutaires nécessitent des délibérations croisées des conseils municipaux et communautaires.

C'est la première étape administrative.

Cette étape n'est nécessaire que si nous jugeons utile de mettre en œuvre l'action chèques solidarité Eco'Dombes.

Il est proposé de s'accorder dans un premier temps sur l'intérêt ou pas de cette opération : mettre en jeu 800 carnets de 5 chèques de 10 €.

Si le conseil est majoritairement d'accord pour tenter de la réaliser, il faudra au préalable voter la modification statutaire. Sinon, il suffira de répondre négativement à cette proposition de modification de l'intérêt communautaire.

M. BARDON demande le nombre de commerces partenaires et les potentiels financeurs.

Mme DUBOIS précise que pour le moment aucun commerce n'a été démarché. Une prospection va être réalisée sur tous les commerces du territoire par les chefs de service, une fois le projet validé. Ensuite, les

commerces devront s'inscrire sur le site « achetezendombes ». Pour les investisseurs, il y avait un projet de cagnotte en ligne pour que les entreprises et grandes surfaces participent. Il est difficile à mettre en œuvre sur un plan technique et comptable. On resterait donc sur l'enveloppe de 40 000 €.

Mme PERI interroge sur l'impact économique pour les commerçants.

Mme DUBOIS indique que c'est peut-être insuffisant mais c'est un geste de solidarité, lié à la capacité de financement de la CCD.

M. MATHIAS rappelle que l'argent ne peut pas être distribué directement aux petits commerces. Les grandes surfaces ont bien travaillé pendant cette crise et n'ont pas besoin d'aide. Elles souhaitent même soutenir financièrement cette opération mais c'est incompatible avec la réglementation des finances publiques. Ce dispositif permet de créer du lien et d'enclencher une dynamique avec les commerçants. Ces derniers n'auront aucun frais, seulement des recettes.

Mme PERI ne remet pas en question le principe. Il est évident d'aider les commerces mais ils n'ont pas tous été touchés de la même manière. Cette aide n'ira pas aux commerces qui en ont le plus besoin. Les gagnants risquent d'utiliser ces chèques dans les commerces alimentaires, qui ont bien travaillé pendant la crise. Les restaurants vont bénéficier d'une aide d'Ain Tourisme. Elle estime qu'une aide plus factuelle serait nécessaire.

Mme DUBOIS cède la parole à Julie BOURGEOIS, chargée de mission économie de la CCD. Cette dernière explique que cette opération aura un effet levier attendu de 2,3. La somme de 40 000 € rapportera sur le territoire environ 96 000 €, permettant de booster la consommation. Sur ces chèques, il ne sera pas possible de rendre la monnaie, limitant ainsi les petites dépenses. Il faudra sensibiliser les commerces, qui n'ont pas souffert de cette crise, à ne pas s'engager d'eux-mêmes dans cette opération de solidarité pour les habitants. 800 gagnants sur 16 000 foyers est un bon ratio pour le territoire.

M. GAUTHIER est favorable à ce dispositif. 50 € pour une famille gagnante est une somme importante. Il souhaite que ce dispositif soit reporté en septembre pour qu'il soit peaufiné. Il pense que le budget de 40 000 € ne suffira pas, on sera autour de 80 000 € avec le logiciel.

M. DUBOIS précise que les crédits sont déjà inscrits au budget pour financer la plateforme « achetezendombes » support de cette opération. Cette plateforme servira également pour une autre opération de chèques cadeaux. L'enveloppe est donc bien de 40 000 €. Pour le lancement de cette opération, le mois de juillet a été choisi par rapport aux personnes qui ne partiraient pas cet été et jusqu'en septembre pour la rentrée scolaire.

M. CORMORECHE considère que c'est une bonne idée même si elle est modeste. Les personnes reviendront à une consommation locale. Cela permettra à la CCD de se rapprocher des habitants.

Mme MOREL PIRON aimerait avoir des explications sur cette loterie. Elle propose de passer par les CCAS. Mme LACROIX indique que les personnes en difficulté ne font pas toutes appel aux CCAS. Cette initiative permettra de découvrir d'autres produits.

M. BOURDEAU rappelle que les CCAS sont de compétence communale, nous ne pouvons donc pas y participer.

M. MERIEUX interroge sur la possibilité de limiter les inscriptions en fonction des revenus ou moyens. Il se doute que législativement c'est compliqué d'imposer une sélection. Il craint que les personnes défavorisées ne viennent s'inscrire au jeu sur internet.

Mme DUBOIS confirme qu'il est difficile de cibler, sans basculer dans la discrimination.

M. MARECHAL ajoute qu'il faut respecter la protection des données personnelles. L'objectif de cette opération est également de faire rentrer les habitants chez les commerçants.

M. GAUTHIER demande de limiter un carnet par famille.

Mme DUBOIS répond affirmativement, soit 800 familles gagnantes.

M. BOURDEAU fait remarquer que ce dispositif d'urgence n'est pas compatible avec la mise en place de filtres. C'est un signal envoyé aux habitants du territoire pour redécouvrir les commerces locaux. L'utilisation d'internet permet de lancer rapidement ce jeu.

M. LANIER est favorable au projet même s'il y a des imperfections. C'est un signal important pour les commerçants et le territoire. Il y aura des effets sur la fiscalité vu le nombre de commerces qui souffrent de cette crise.

M. JANNET est également favorable à cette opération. Vu le timing, il faut prévoir une bonne campagne de communication avant le début du jeu comme des flyers, pour les personnes n'utilisant pas internet.

Mme BOURGEOIS ajoute que la grande distribution s'est engagée à distribuer les flyers en caisse les week-ends en juillet et d'apposer les affiches aux stations-service. Un partenariat avec la CCI et 4 unions commerciales du territoire va se mettre en place. La plateforme est déjà acquise pour le projet des chèques cadeaux à destination des entreprises du territoire. Toute l'opération d'Eco'Dombes coûtera 45 0000 €, dont un gros poste de dépenses pour l'envoi postal.

M. BOURDEAU confirme que toute l'équipe de direction s'est engagée pour faire le tour des commerces dans la semaine et assurer la distribution de la communication.

M. BRANCHY soutient ce projet. Les familles n'ayant pas Internet pourraient peut-être s'inscrire en mairie, pour éviter la discrimination.

Mme BOURGEOIS répond que cela ne pose pas de problème. L'absence d'adresse mail ne bloquera pas l'inscription puisque les chèques seront envoyés par voie postale.

Mme PERI propose d'utiliser le fichier de la redevance incitative pour intégrer automatiquement tous les foyers.

Mme DUBOIS rappelle que nous ne pouvons pas utiliser ces adresses, selon le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

M. BARDON constate que cette opération est plus de la communication auprès des commerçants. Il a peur que les chèques cadeaux servent à remplir les chariots de courses ou les magasins de bricolage.

Mme DUBOIS confirme que la grande distribution alimentaire s'est engagée à ne pas participer. Il manque les réponses de Casino à Chalamont et Aldi à Villars les Dombes.

M. BOULON ne croit pas à ce projet.

Mme MOREL PIRON interroge si les agriculteurs pratiquant la vente à la ferme font partie des petits commerces.

Mme BOURGEOIS répond affirmativement pour les agriculteurs inscrits au registre du commerce.

M. GAUTHIER trouve cela ambiguë que la grande distribution accepte de distribuer les flyers.

Mme DUBOIS considère que c'est un bon signal.

M. MATHIAS estime que c'est aussi un message pour les salariés habitant le territoire.

M. MARECHAL reconnaît que les idées de Mme Morel Piron étaient bonnes mais malheureusement impossibles à mettre en place. La solution proposée est un geste participatif avec nos moyens. Certaines communes ainsi que la CCD ont suspendu des loyers pendant le confinement.

M. PETRONE parle au nom de M. Geoffroy (CLD). L'utilisation des panneaux d'informations est un bon outil de communication auprès des habitants.

M. GAGNOLET propose une participation des commerces en fonction du nombre de semaines de fermeture, à travers un filtre.

M. BOURDEAU répond que le temps d'avoir les réponses, le délai sera trop court et surtout les modalités de mise en œuvre d'un tri équitable et pertinent sont extrêmement complexes sans qu'il soit certain d'obtenir une réelle équité au final. Les supermarchés sont sortis volontairement du dispositif, ce qui est à saluer, sachant que juridiquement, il aurait été très difficile de refuser des commerces.

M. COMTET suggère de lancer le projet même s'il n'est pas parfait.

M. GAUTHIER souhaite que la liste des commerçants participant au jeu soit jointe à l'envoi des chèques cadeaux.

Mme BOURGEOIS le confirme. La liste sera aussi sur la plate-forme du jeu, notre site internet et les réseaux sociaux.

M. LANIER propose d'éviter l'utilisation du mot jeu.

Afin de permettre la mise en place d'une opération de solidarité à destination des habitants du territoire, dans le cadre de la crise sanitaire, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Dombes.

En effet, la compétence optionnelle action sociale est assortie d'une liste limitative des domaines dans lesquels elle s'exerce : l'intérêt communautaire.

La modification de l'intérêt communautaire d'une compétence nécessite un vote du conseil communautaire à la majorité des 2/3 du conseil et non pas des présents. En conséquence, cette modification de l'intérêt communautaire sera entérinée si au moins 40 délégués la valident.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la modification statutaire suivante :

<b>Actuelle rédaction</b>	<b>Nouvelle rédaction</b>
4- Action sociale d'intérêt communautaire  Sont d'intérêt communautaire : 4-1 – Petite enfance. 4-2 – Soutien aux actions liées à la parentalité dont la ludothèque. 4-3 – Maison de santé de Chalamont.	4- Action sociale d'intérêt communautaire  Sont d'intérêt communautaire : 4-1 – Petite enfance. 4-2 – Soutien aux actions liées à la parentalité dont la ludothèque. 4-3 – Maison de santé de Chalamont. 4-4 – Organisation de l'opération Eco'Dombes.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 43 voix pour, 7 voix contre (Mmes FLACHER, MORTREUX, MM. JOLIVET par procuration, LIENHARDT par procuration, BARDON, BOULON et MERIEUX) et 2 abstentions (Mme ESCRIVA et M. PETIT) :

- **De retenir** le volet « Organisation de l'opération Eco'Dombes » au titre de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale », telle que présentée ci-dessus, avec entrée en vigueur au 26 juin 2020,

- **D'approuver** la modification correspondante des statuts de la Communauté de Communes de la Dombes, avec entrée en vigueur au 26 juin 2020,

- **D'autoriser** la Première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **ACTION SOCIALE**

### **V- LANCEMENT DE L'OPERATION – ECODOMBES**

*Rapporteur : Isabelle DUBOIS*

Afin d'accompagner les habitants de son territoire, dans un contexte économique post-COVID 19 difficile, la Communauté de Communes de la Dombes propose la mise en place d'une opération de solidarité dénommée Eco'Dombes, menée en partenariat avec les Communes membres et les commerces locaux.

Le partenariat avec les Communes s'envisage essentiellement au travers d'un co-financement, pour constituer un fonds de 40 000 €.

La collaboration avec les commerces partenaires s'organise au travers de conventions à intervenir entre ces derniers et la Communauté de Communes.

Le principe : la Communauté de Communes organise un jeu-concours composé de 3 questions, ouvert aux seuls habitants de la CCD.

Les éventuels ex-aequo seront départagés par un tirage au sort, qui permettra de désigner les 800 lauréats bénéficiant chacun de 5 bons d'achats de 10 €, utilisables dans les commerces partenaires de l'opération.

Le jeu-concours fera l'objet d'un règlement.

Pour participer à ce jeu, les habitants doivent s'inscrire sur la plateforme dont la Communauté de Communes de la Dombes est propriétaire intitulée « achetezendombes ».

Ensuite, l'éventuel tirage au sort informatique sous contrôle d'huissier désigne aléatoirement les lauréats, qui reçoivent par courrier postal un carnet de bons d'achats à leur domicile.

Les bons d'achats pourront être utilisés dans les commerces partenaires jusqu'au 30 septembre 2020, durée qui pourra être prolongée après consultation des partenaires économiques.

Les bons d'achats dépensés sont ensuite transmis par les commerçants partenaires à la plateforme « achetezendombes ».

La plateforme transmet chaque mois de l'opération, au plus tard le 20, la liste des bénéficiaires, les éléments nécessaires à la création de tiers et les montants concernés à la Communauté de Communes de la Dombes, qui effectue le remboursement aux commerçants partenaires de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence action sociale et contribue à augmenter le pouvoir d'achat des citoyens en les incitant à consommer localement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le lancement de l'opération.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 42 voix pour, 6 voix contre (Mme FLACHER, MM. JOLIVET par procuration, LIENHARDT par procuration, BARDON, BOULON et MERIEUX) et 4 abstentions (Mme PERI, MM. GAUTHIER, SUCILLON par procuration et PETIT) :

- **D'approuver** l'organisation d'une opération de solidarité dénommée Eco'Dombes, selon les modalités décrites ci-dessus,

- **D'autoriser** la Première Vice-Présidente à signer les conventions avec les commerces partenaires, le règlement du jeu-concours, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## FINANCES

### **VI- MODALITES DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF – ECODOMBES**

*Rapporteur : Isabelle DUBOIS*

Afin d'accompagner les habitants de son territoire, dans un contexte économique post-COVID 19 difficile, la Communauté de Communes de la Dombes propose la mise en place d'une opération de solidarité dénommée Eco'Dombes, menée en partenariat avec les Communes membres et les commerces partenaires.

La Communauté de Communes de la Dombes achète à la société Achetez'A la prestation d'organisation de ce jeu « Eco'Dombes ».

Le fonds initialement prévu pour le dispositif est de 40.000 €. Il est constitué :

- de la participation des communes qui le souhaitent à hauteur de 0,5 €/habitant,
- de la participation éventuelle d'autres partenaires et financeurs,
- des fonds propres de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le fonds doit permettre l'édition de 800 carnets de 5 bons d'achats de 10 €. Si le montant total du fonds devait être augmenté par le truchement de participations supérieures à celles initialement envisagées, le nombre de carnets de bons d'achats mis en jeu serait proportionnellement augmenté.

Ainsi, les montants d'Attributions de Compensation seraient réduits à hauteur de 0,5 €/habitant de chaque commune partenaire en 2020. Il conviendrait ensuite de valider le principe d'une nouvelle modification des d'Attributions de Compensation pour leur permettre de retrouver leur niveau initial en 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les modalités de financement du dispositif proposé afin d'associer financièrement les communes à l'opération et sur le principe d'une révision des Attributions de Compensation.

Mme FLACHER interroge si certaines communes ne souhaitent pas participer, quel sera le capital ?

Mme DUBOIS répond que la CCD abondera pour conserver le montant de 40 000 €.

M. GAUTHIER aurait aimé consulter le conseil municipal avant de voter.

M. BOURDEAU précise que la CCD attendra un retour de la Préfecture pour lancer le jeu. Ensuite, les conseils municipaux devront voter la modification des attributions de compensation, après une proposition de la CLECT.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 39 voix pour, 4 voix contre (Mme FLACHER, MM. BARDON, BOULON et PETIT) et 9 abstentions (Mmes MORTREUX, PERI, MOREL PIRON, MM. GAUTHIER, SUCILLON par procuration, MERIEUX, LIENHARDT par procuration, JOLIVET par procuration et JAYR) :

- **D'approuver** les modalités de financement de l'opération de solidarité Eco'Dombes énoncées ci-dessus,
- **D'autoriser** la Première Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
---

Délibérations du bureau du 12 mars 2020 :

- ✓ Demande de subvention animation LEADER 2020,
- ✓ Attribution de subvention dans le cadre de l'aide au développement du commerce, de l'artisanat et de service avec point de vente d'une subvention dont le montant ne peut excéder 5 000 € pour la cave d'UMILE, SARL B4R, à Saint André de Corcy, pour l'aménagement d'une surface de vente commerciale, en vue d'accueillir un commerce de vins, d'articles s'y afférant, épicerie fine et soirées à thème,
- ✓ Attribution de subvention à la SPL Dombes Tourisme de 440 000 €.

Délibérations du bureau du 11 juin 2020 :

- ✓ Approbation de la grille tarifaire d'entretien des installations du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

	PRESTATIONS	PROGRAMMEES		URGENTES	
		Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC
1.1	Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche Volume de fosse < 2 001 litres	105	115,50	175	192,50
1.2	Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche Volume de fosse entre 2 001 et 4 000 litres	119	130,90	195	214,50
1.3	Micro-station de 1 à 6 EH	139	152,90	215	236,50
1.4	Micro-station de 7 à 10 EH	149	163,90	225	247,50
2.1	Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres.	10,5	11,55	10,5	11,55
2.2	Plus-value pour un volume supérieur à 4 000 litres	25	27,50	25	27,50
2.3	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite	69	75,90	69	75,90
3.1	Vidange d'un bac dégraisseur seul	80	88	99	108,90
3.2	Forfait de déplacement sans intervention	69	75,90	99	108,90



- ✓ Attribution de subvention à la MJC de Villars les Dombes de 1 000 €.

Décision de la Première Vice-Présidente :

- ✓ Signature de concessions d'usage temporaire d'une réserve foncière entre l'EPF de l'Ain, la Communauté de Communes de la Dombes et les exploitants du périmètre de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE  
N°2020-391 DU 01/04/2020**

- ✓ Modification du montant de la subvention de 101 545 € à la crèche l'Arche des Bambins à Neuville les Dames,
- ✓ Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur le grade d'ingénieur pour une durée de 10 mois,
- ✓ Attribution du marché "Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes" à la société Biajoux Assainissement,
- ✓ Attribution de subvention au Centre Social la Passerelle de 90 133,00 €,
- ✓ Attribution de subvention à la Mission Locale Jeunes de de 30 361,20 €,
- ✓ Attribution de subventions :

CDIFF	Permanences d'information juridique	1 100,00 €
ADIL	Subvention de fonctionnement	3 800,00 €
BIEN ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR	Semi-marathon Bresse Dombes	500,00 €
CŒUR DE VIGNE	Soirée 10 ans anniversaire salon des vins	1 000,00 €
ACADEMIE DE LA DOMBES	Revue pour les 40 ans de l'académie	500,00 €
AZIMUTS CULTURE ET SCIENCE	Balade buissonnière en Zik	500,00 €
AFOCG 01	L'Ain de Ferme en Ferme 2020	500,00 €
ACADEMIE DE CUIVRES EN DOMBES	Festival Cuivres en Dombes	11 000,00 €
	Saisons	2 000,00 €
THEATRE CONTEMPORAIN EN DOMBES	Rendez-Vous d'Automne	1 000,00 €
CENTRE MUSICAL ET CULTUREL DE CHALAMONT	Danses et percussions	5 000,00 €

- ✓ Refus d'attribution de subvention :

BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	2 100,00 €
TEAM MERLIN BOXE	1 800,00 €
LUTH EN JOIE	1 000,00 €
JEUNES AGRICULTEURS DE L'AIN	5 000,00 €

- ✓ Attribution du marché "Acquisition et mise en œuvre d'une solution informatique globale de gestion de chèques cadeaux et prestations associées" à la société AchetezA pour un montant total de 41 135 € HT,
- ✓ Attribution de la prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire liée au covid-19,
- ✓ Signature d'une convention de mise à disposition de vélos, d'accessoires et de matériel de vélos dans le cadre de l'opération Cyclo'Dombes auprès de Dombes Tourisme,
- ✓ Modalités d'organisation des instances délibératives de la Communauté de Communes de la Dombes pendant la crise sanitaire,

- ✓ Signature de conventions pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances ANC avec la SOGEDO.

M. JANNET aimerait un débat sur le mode de vote lors du prochain conseil communautaire. Il est surpris d'utiliser des boitiers de vote électronique et de voir les résultats nominatifs de vote. Il souhaiterait avoir un inventaire des commandes de masques et centraliser le stock restant.

M. GAUTIER propose d'inscrire « Grand jeu pour les habitants et les commerces ».

M. JAYR interroge Mme DUBOIS sur sa candidature à la présidence de la CCD.  
Mme DUBOIS ne se prononcera pas sur cette question.

### INFORMATIONS DIVERSES

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 16 juillet 2020 à 20h00 à Marlieux

Fin de la séance : 20h40

La secrétaire de séance,

Mme BIAJOUX



La Première Vice-Présidente de la  
Communauté de Communes de la Dombes  
assurant la suppléance,  
Mme DUBOIS

